Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 13 décembre 2012 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCATION du

CONSEIL COMMUNAL

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.11.2012

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.12.2012

3. Formation des groupes politiques – Prise acte et déclaration d'apparentement

4. Election des membres du Conseil de Police

5. Avis sur le budget 2013 des Fabriques d'Eglise de
   A) Fontenoille
   B) Sainte-Cécile

6. Désignation des délégués aux Assemblées générales et Conseils d'administration

7. Secteur de Groupement d'informations géographiques – Désignation au comité

8. Renon location aisance à Villers-devant-Orval

Par le Collège,

La Secrétaire, La Bourgmestre,

R. Struelens S. Théodore